



# ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

## Composition du talc

Question écrite n° 31837

### Texte de la question

M. Boris Vallaud attire l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur la présence possible d'amiante dans le talc. Après la découverte de traces d'amiante dans plusieurs échantillons de talc, ce produit toxique continue à être commercialisé en France alors que le géant américain Johnson et Johnson a annoncé le retrait des ventes de son talc pour bébé aux États-Unis d'Amérique et au Canada. Composé notamment de silicate de magnésium, extrait dans des mines ou carrières, le talc est une espèce minérale, qui coexiste avec divers minéraux parmi lesquels on peut trouver de l'amiante. Entrant dans la composition d'un grand nombre de produits cosmétiques tels que les anti-transpirants, les poudres de maquillage, les produits d'hygiène féminine ou encore les soins pour bébé, le talc pourrait, suivant les gisements dont il est extrait, être contaminé et provoquer de ce fait une dangereuse crise sanitaire aux conséquences graves. En conséquence, il lui demande quelles sont les mesures envisagées par le Gouvernement visant la protection des populations des effets éventuellement nocifs de ce produit, de nature à répondre aux objectifs de santé publique.

### Données clés

**Auteur :** [M. Boris Vallaud](#)

**Circonscription :** Landes (3<sup>e</sup> circonscription) - Socialistes et apparentés

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 31837

**Rubrique :** Produits dangereux

**Ministère interrogé :** [Solidarités et santé](#)

**Ministère attributaire :** [Santé et prévention](#)

### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [11 août 2020](#), page 5398

**Question retirée le :** 21 juin 2022 (Fin de mandat)